

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 203-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.926

Déposée le: 06.10.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Supervision des fonds du canton de Berne relevant des Directions

Le canton de Berne dispose d'un certain nombre de fonds à affectation liée dont les ressources sont allouées à des projets précis. Il y a par exemple le Fonds du sport ou le Fonds de loterie, pour lesquels la POM est chargée de préparer les décisions de son directeur, du Conseil-exécutif et du Grand Conseil en vue de l'admission ou du rejet des demandes de subvention qui leur sont adressées. Ou encore le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment ces fonds sont-ils alimentés ?
2. À combien s'élève leur fortune ?
3. À quelle hauteur s'élève, pour chacun de ces fonds, le plafond des dépenses ?
4. Qui dispose, pour chacun de ces fonds, des compétences financières ?